Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212203830-20260402-DEL202620409-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Jeudi 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi deux avril à 18 heures 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 11
Absents : 0 – Exclus : 0 – Date de convocation : 23/03/2026 – Date d'affichage : 23/03/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES Alan LE GRUIEC, Moïse LE ROY, Yvan PASQUIOU, Eva PENNEC, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,
Etaient absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : YVAN PASQUIOU

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE ET LANNION TREGOR COMMUNAUTE (PRESTATION DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE D'OPERATIONS DE BATIMENT, DE VOIRIE, RESEAUX ET AMENAGEMENT URBAIN.

Le Maire présente au conseil municipal la convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et Lannion Trégor Communauté : prestations de service du bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux et aménagement urbain pour la période 2026-2028.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- APPROUVE la convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune et Lannion Trégor Communauté.

- AUTORISE Le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre le
Le Maire,
Serge HENRY

7 AVR. 2026

MAIRIE DE TROGUERY 22450 CÔTES D'ARMOR